

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :
en construisant une argumentation ;
en exploitant le ou les documents du dossier ;
en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET A

Ce sujet comporte un document.

Quelles sont les caractéristiques d'un régime politique présidentiel ?

DOCUMENT

Dirigeant la première puissance du monde, le président des États-Unis est souvent présenté comme l'homme le plus puissant de la planète. S'il est vrai qu'il cumule les fonctions de chef de l'État et chef du gouvernement (la Constitution de 1787 dispose en son article 2 que « le pouvoir exécutif est confié à un président »), l'examen de son statut et des compétences qu'il exerce témoigne d'une puissance bridée : le Président est potentiellement le pouvoir investi des compétences les plus importantes dans l'État et sur la scène internationale, mais il ne peut les exercer sans l'accord du Congrès. John F. Kennedy affirmait en ce sens : « Le président est un homme disposant de pouvoirs exceptionnels qu'il exerce dans d'exceptionnelles limitations ». (...) Le système américain est souvent présenté comme l'archétype du régime de séparation stricte des pouvoirs : « Chacun paraît enfermé dans sa fonction et isolé dans un rôle » (Jean Gicquel). Le Président exerce sa mission constitutionnelle¹ en toute indépendance n'étant pas, comme dans un régime parlementaire, responsable de sa politique devant le Congrès. Autrement dit, le principe de la responsabilité politique proprement dite de l'exécutif devant le Parlement n'existe pas aux États-Unis. (...) L'expression « Congrès » désigne le Parlement fédéral qui personnifie les États-Unis (dans ses décisions la Cour suprême utilise l'expression United States pour parler du Congrès). Il exerce des missions constitutionnelles de première importance, notamment dans l'exercice du pouvoir législatif². Le résultat des élections législatives de 2006 rappelle l'importance du Congrès dans le régime présidentiel : le succès du camp démocrate au Congrès et à la Chambre des représentants atténue notablement la puissance du Président républicain. Ce dernier désormais est tenu de collaborer avec les parlementaires dans les domaines de la politique intérieure et des relations internationales.

Source : *Droit constitutionnel*, BLACHER Philippe, 2012.

¹ « mission constitutionnelle » : c'est le fait pour le Président de respecter la Constitution.

² Pouvoir législatif : composé d'au moins une assemblée (dite « Chambre »). Son attribution est de voter les lois.